

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 325 rendant exécutoire la délibération n° 325 du 27 avril 1962 de l'Assemblée Territoriale portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget du Service local pour 1962.

n° 325

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1962

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro
31 mai 1962

VISAS

Vu l'arrêté n° 1347 du 26 décembre 1960 rendant exécutoire la délibération n° 189 du 22 décembre 1960, portant adoption du Budget local pour l'exercice 1961

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 9 mars 1962

A adopté dans sa séance du 27 avril 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisée l'ouverture des crédits supplémentaires ci-après : —

chapitre 4: Services rattachés au Ministère de l'Intérieur. (Personnel). 2.000.000 —

chapitre 6: Services de Sécurité (Garde Territoriale), Personnel . 500.000 —

chapitre 16 : Service de Santé (Hôpital), Personnel. 5.000.000 Total des crédits ouverts. 7.500.000

Art. 2

— La couverture des inscriptions autorisées à l'article 1er sera assurée par : La plus-value réalisée au titre du : —

chapitre 1-3-2: Taxe sur les tabacs..... 1.000.000 —

chapitre 1-3-4: Taxe sur les alcools..... 1.500.000 —

chapitre 5-1-1: Contribution de l'Etat (différentielles..... 5.000.000 7.500.000

Le Président de l'Assemblée Territoriale, Dr R. GAUDIBERT. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDULLAHI HASSAN DEMBIL.